# **CODE DE CONDUITE**

**Lacs LUDGER** 

Protégeons nos lacs, nos vives, nos écosystèmes et notre vichesse

## Vignette annuelle **OBLIGATOIRE**

LAVAGE ET INSPECTION **OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES EMBARCATIONS ET REMORQUES** (règlement municipal #169-2016)

#### Les CANOTS, KAYAKS et PADDLE BOARDS doivent aussi être lavés.

Le meilleur moyen de combattre les espèces envahissantes tel que le Myriophylle à épis est de laver et d'inspecter les embarcations de plaisance avant leur entrée à l'eau.

## MYRIOPHYLLE À ÉPIS

#### **ATTENTION**

La baie de la descente publique de bateau étant infestée de Myriophylle à épis,

#### IL EST INTERDIT DE CIRCULER **DANS CETTE BAIE**

avec bateau, canot, kayak, paddle boards, etc... sauf pour entrer et sortir votre bateau en suivant le chenal tracé par les bouées.

Personne ne voudrait être responsable de la propagation de cette plante ailleurs dans nos lacs.



NOUS NE DEVONS PAS CRÉER DE VAGUES DANS LES 2 RIVIÈRES : entre Le Lac Ludger et Cardin et entre le Lac Ludger et la baie du Camp B'nai Brith Bay ET À 30 MÈTRES DE LA RIVE (100 PIEDS), pour respecter les baigneurs et les embarcations non-motorisées. pour respecter la propriété des autres (les quais) et pour réduire l'érosion.

## Circulez à vitesse d'embrayage

Ne pas circuler dans les zones pas de vagues avec une embarcation motorisée en position cabrée (position de transition) puisque toute embarcation produit alors une très grande vaque.

**VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE VAGUE EN TOUT LIEU ET EN TOUT TEMPS** 

## Périodes PAS de vagues Réduire le bruit

Entre 21h30 et 08h00. Entre 12h00 et 14h00.

Pour permettre la quiétude des riverains et la pratique sécuritaire des activités non motorisées



# **ZONE POUR WAKE-BOARD ET SURF**

Comme nos lacs sont peu profonds et étroits, ils sont spécialement vulnérables aux effets des fortes vagues qui brassent le fond des lacs et causent l'érosion des berges.

Faites du WAKE-BOARD et du SURF SEULEMENT à l'endroit IDENTIFIÉ sur la carte dans une section plus profonde et plus large du Lac Ludger.

> **AIDEZ-NOUS À** PRÉSERVER NOS LACS

## **PATROUILLE NAUTIQUE**

La patrouille nautique a le mandat de sensibiliser les plaisanciers et d'assurer :

- La sécurité de tous les usagers
- Le respect de l'environnement
- La quiétude des citoyens riverains
- La diffusion et le respect du code de conduite

Les patrouilleurs sont polis et courtois, merci de l'être tout autant.



**ASSOCIATION POUR** LA PROTECTION DES LACS LUDGER ET CARDIN

www.ludger-cardin.org

#### **SAVIEZ-VOUS?**

Tout conducteur doit détenir une preuve de compétence et un permis d'embarcation de plaisance avec lui en tout temps. Toute personne conduisant une embarcation se doit d'agir avec **PRUDENCE** et conformément à la Loi sur la marine marchande du Canada. Les moto-marines (les sea-doos et les jet-skis) sont interdites sur l'eau à partir d'une heure avant le coucher du soleil jusqu'à une heure après le lever du soleil. http//laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.15